

BASSIN DE GENNEVILLIERS : RÉUNION DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017
(première des 4 demi-journées obligatoires)

Présent.e.s

27 documentalistes présent.e.s

4 excusées

3 absent.e.s

+ pour la première partie de la réunion

Les CPE du bassin

Madame Peyramaure-Guérout, IA-IPR EVS

Madame Carrara, IG-EN

Madame Carpentier, IA-IPR EVS

Pierre Bézanger

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIENTATIONS NATIONALES, LE PROJET ACADÉMIQUE, LE PPCR

A partir du diaporama (ci-joint) Madame Peyramaure-Guérout développe les 5 « mesures pour bâtir l'École de la confiance et se mobiliser pour la réussite de tous les élèves » et expose le projet académique.

Elle précise qu'il est actuellement trop tôt pour aborder la réforme du baccalauréat, une réunion avec le Recteur étant programmée pour le vendredi 17 novembre à ce sujet.

Le projet académique Versailles 2020 a été lancé en 2016

Madame Peyramaure-Guérout nous invite à regarder la vidéo dans laquelle Daniel Filâtre, Recteur de l'académie de Versailles, présente les axes du projet : <http://www.ac-versailles.fr/Projet2020/Projet%202020/pid36347/accueil-projet.html?dmenu=1>

(On pourra aussi lire l'*Édito du Recteur* (28/09/2016, mis à jour en avril 2017) présentant le projet : <http://www.ac-versailles.fr/cid115512/edito-du-recteur.html>)

Les 3 axes de ce projet sont exposés dans le diaporama mentionné ci-dessus

3 leviers sont définis pour chaque axe et 3 priorités sont établies pour chaque levier

A partir d'un second diaporama (ci-joint), Madame Peyramaure-Guérout expose les principes, enjeux et finalités de l'évolution professionnelle (PPCR)

Un temps d'échange est proposé à la suite de ces présentations

Les questions des collègues, professeur.e.s-documentalistes et CPE, portent sur :

→ le programme *Devoirs faits* :

-quelle différence entre l'accompagnement aux devoirs et le dispositif *Devoirs faits* ?

Devoirs faits correspond à une systématisation de l'accompagnement dans l'ensemble des établissements

-qui, parmi les enseignants (ou autres) est supposé s'investir dans ce programme ?

Toute personne désignée par le chef d'établissement peut intervenir

-quelle enveloppe budgétaire ?

Une enveloppe budgétaire est attribuée à chaque établissement

-comment mettre en place ce qui était pris en charge par les emplois aidés maintenant que ceux-ci n'existent plus ?

→ l'inclusion des élèves en situation de handicap

-quel est l'avenir des EREA ?

La carte de l'ensemble des structures sont vues dans les évolutions et les choix politiques qui peuvent faire naître de nouvelles orientations mais à ce stade, on ne peut rien dire concernant les évolutions départementales qui sont communiquées annuellement

-qu'en est-il du plan autisme ?

L'inclusion scolaire des enfants et jeunes avec autisme se fait au travers de l'accès aux apprentissages, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à la formation professionnelle

→ le PPCR

-le rapport d'activité - qu'il n'est plus nécessaire de présenter lors d'une inspection – reste-t-il pertinent ?

Oui, le rapport d'activité reste un outil intéressant dans le cadre de nos pratiques

-que se passe-t-il entre le début de carrière et le 6^e échelon, aucun rendez-vous n'étant prévu pendant toutes ces années ?

-qu'en est-il du calendrier initialement établi sur 3 ans (2017-2020) ?

Sont actuellement concernés les personnels éligibles aux 6^e, 8^e et 9^e échelons

-qu'en est-il de la classe exceptionnelle ?

Elle est accessible selon des critères qui mentionnent un « parcours remarquable »

[Depuis le 14 novembre, une circulaire est venue préciser les modalités d'accès: Promotion corps-grade - Accès à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, des professeurs de lycées professionnels, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation - années 2017-2020. NOR : MENH1731659N. Note de service n° 2017-176 du 24-11-2017 MEN - DGRH B2-3 - http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=123272

DEUXIÈME PARTIE

ACCUEIL DES NOUVEAUX.ELLES COLLÈGUES DOCUMENTALISTES ET ÉLABORATION DU PROGRAMME DE FORMATION

6 professeur.e.s-documentalistes ont été nommé.e.s dans le bassin en septembre 2017

-Camille Jaquinot remplace Brahim Chkouje au Collège Auguste Renoir d'Asnières

-Laurie Chenard effectue son stage dans ce même collège (15h en établissement, 15h à l'ESPE)

-Brahim Chkouje est passé du Collège Renoir au Collège Édouard Vaillant de Gennevilliers où il remplace François Tricot qui a obtenu sa mutation pour l'académie de Nantes

-Maeva Robison, au Lycée De Prony d'Asnières, remplace Catherine Boué partie en retraite

-Edwige Lille-Palette, au Collège Jean Jaurès de Clichy, remplace Oriane Ertzscheid qui s'est rapprochée de son domicile grâce à une mutation à Malakoff

-Manon De Palma, TZR, nommée au Lycée Galilée de Gennevilliers, remplace Hugues Delas en détachement à l'Atelier Canopé de Limoges depuis le 1er septembre

-Guillaume Atge est rattaché au Lycée Newton de Clichy mais exerce à Gonesse

Les deux coordonnatrices rappellent **le cadre dans lequel s'inscrivent nos réunions de bassin** en s'appuyant sur la *Lettre de rentrée de l'inspection Établissements et Vie scolaire de l'académie de Versailles* :

(La *Lettre* est à retrouver sur *Doc Versailles, le site des professeurs documentalistes* : <http://www.documentation.ac-versailles.fr>)

Compte-tenu de ces éléments et après échanges, le calendrier est le suivant :

→ 4 demi-journées obligatoires :

-réunion de rentrée

mardi 14 novembre 2017 (9h-12h) au Collège André Malraux d'Asnières

-réunion bilan

mardi 12 juin 2018 (9h-12h) au Collège Édouard Vaillant de Gennevilliers

-réunion commune Docs-CPE sur le thème des parcours éducatifs

vendredi 19 janvier 2018 (9h-12h) au Collège André Malraux d'Asnières

-réunion sur le thème de l'évaluation

lundi 12 mars 2018 (13h30-16h30) au Lycée De Prony d'Asnières

→ 3 demi-journées optionnelles :

-Journée inter-académique ayant pour thème : *le CDI en tant qu'espace*

jeudi 5 avril 2018 à la BnF et autres lieux dans l'académie

-la lecture à haute voix

date et lieu à définir (en fonction de l'intervenant)

-les littératures numériques

date et lieu à définir (en fonction de l'intervenant)

Il est rappelé aux collègues que les réunions optionnelles sont destinées en priorité aux collègues du bassin et ouvertes à celles et ceux des autres bassins

Questions diverses

→ Rappel de la procédure d'inscription à la liste de diffusion des documentalistes du bassin de Gennevilliers (cdi.gennevilliers@ac-versailles.fr)

→ Évaluation des formations

Les réunions de bassin, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles, sont des temps de formation. A ce titre, elle doivent être évaluées par les participant.e.s

Après chaque réunion, les collègues reçoivent un courriel de la Dafpa auquel il suffit de répondre

→ adresses de courriel des coordonnatrices :

christine.le-bot@ac-versailles.fr

florence.bordeau@ac-versailles.fr